



**Moto-Club :** Epernay

**E-mail :** motoclubepernay@orange.fr

**Téléphone :** 0326543003

**Organisateur technique :** BRUGNON Gilbert

**N° d'épreuve FFM :** 90

**Date :** 18/06/2023

**Lieu :** Epernay

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

### **ARTICLE 1 | ASSURANCE**

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

### **ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS**

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	VERDOOLAEGHE Georges	Licence :	023766
Délégué FFM (Président du Jury)*	OPALINSKI Richard	Licence :	054480
Membre du Jury	JACQUES Olivier	Licence :	013305
Membre du Jury	GODIET Damien	Licence :	075249
Commissaire technique responsable	DILLET Rémi	Licence :	053218
Responsable du chronométrage	CHALAMET Gérald Chrono Consult	Licence :	

\* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

### **ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES**

- |  |  |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> C1 : Motos de 1976 et avant      | <input checked="" type="checkbox"/> C5 : Motos 4T des classes C1/C2/C3 et C4 |
| <input checked="" type="checkbox"/> C2 : Motos de 1977 à 1979 inclus | <input checked="" type="checkbox"/> C6 : Motos de 1986 à 1994 inclus         |
| <input checked="" type="checkbox"/> C3 : Motos de 1980 à 1982 inclus | <input checked="" type="checkbox"/> C7 : Motos 4T de 1986 à 1998             |
| <input checked="" type="checkbox"/> C4 : Motos de 1983 à 1985 inclus | <input checked="" type="checkbox"/> Vétérans & Féminines : 1 Tour            |

**Machines admises :** Elles doivent obligatoirement être d'un millésime inférieur ou égal à 1996 et être équipées pour les machines jusqu'en 1985 des freins à tambours. Les modèles de 1986 à 1996 peuvent être équipées des freins à disques et/ou des freins à tambour.

**Licences :** Les coureurs de toutes nationalités peuvent courir sous réserve d'être détenteurs d'une licence française MAT, NCO, INTER, VINTAGE UEM TT, NJ3C (détenteur d'un BSR et âgé d'au moins 14 ans) ou LJA, délivrée par la F.F.M. valable pour l'année en cours.

Les licenciés « une épreuve » sont classés sur l'épreuve mais ne marquent pas de points au Championnat. La licence MAT ne peut être attribuée qu'aux pilotes équipés de machines à freins à tambour.

**ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES**

**Licences à la journée :**

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON  OUI (75€ pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 90 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

**Contrôles administratifs :**

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition) ;
- son permis de conduire ou BSR si le parcours emprunte des voies ouvertes à la circulation publique.

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

**Contrôles techniques :**

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

**ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS**

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

**ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION**

Nom du responsable médical ... **KREBBAZZA Nouhza**

Nombre de secouristes ..... **25**

Nombre d'ambulance(s) ..... **3**

Hôpital le plus proche ..... **Epernay**

Temps de trajet (en min) ..... **5 minutes**

**ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE**

Caractéristiques : Longueur de la boucle ..... **75** Distance journalière ..... **225**

- |                                 |  |                            |
|---------------------------------|--|----------------------------|
| <b>NOMBRE DE SPÉCIALES(S) :</b> | • De type Banderolée (MX) ..... <b>3</b> | Longueur(s) ..... <b>7</b> |
|                                 | • De type Enduro (en ligne) .....        | Longueur(s) .....          |
|                                 | • De type X-Trem .....                   | Longueur(s) .....          |

Un départ de spéciale en groupe (un par journée de course maximum) est-il prévu ?  oui  non

Les Spéciales sont-elles chronométrées dès le premier tour ?  oui  non

Les parcours de liaison empruntent-ils des voies ouvertes à la circulation publique ?  oui  non

**NOMBRE DE PARTICIPANTS**

**525**

(maximum 7 par km)



- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

**VISA DU MOTO-CLUB**

DATE: **28/2/23**

**MOTO CLUB d'EPERNAY**

Président Gilbert BRUGNON

6, Allée de la Forêt

51200 EPERNAY

Tél./Fax : 03.26.54.30.03

**VISA DE LA LIGUE**

DATE: **14/04/2023**

P.O. **O. JACQUES**

**LIGUE MOTO GRAND EST**

Maison Régionale des Sports

13, Rue Jean Moulin

54510 TOMBLAINE

Tél : 03.83.18.87.68

**VISA DE LA FFM**

DATE: **01/06/2023**

NUMÉRO: **23/0555**





**Moto-Club :** Epernay  
**E-mail :** motoclubepernay@orange.fr  
**Téléphone :** 0326543003  
**Organisateur technique :** BRUGNON Gilbert

**N° d'épreuve FFM :** 90  
**Date :** 18/06/2023  
**Lieu :** Epernay

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

### ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

### ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	VERDOOLAEGHE Georges	Licence :	023766
Président du Jury ou Arbitre*	OPALINSKI Richard	Licence :	054480
Membre du Jury	JACQUES Olivier	Licence :	013305
Membre du Jury	GODIET Damien	Licence :	075249
Commissaire technique responsable	DILLET Rémi	Licence :	053218
Responsable du chronométrage	CHALAMET Gérald Chrono Consult	Licence :	

\* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

### ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉE	TARIF ET DESCRIPTION
50CC	14		50cc	10€ hors licence à la journée
L 1	16		80 à 650cc	80€ hors licence à la journée
L 2	16		80 à 650cc	80€ hors licence à la journée
L2	16		80 à 650cc	80€ hors licence à la journée
Féminine	14		50cc	10€ hors licence à la journée
Féminine	16		80 à 650 cc	10€ hors licence à la journée
Hors France	14		50 à 650 cc	85€ avec licence Belge-Suisse etc

**ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES****Licences à la journée :**

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON  OUI (75€ pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 90 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

**Contrôles administratifs :**

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition) ;
- son permis de conduire ou BSR si le parcours emprunte des voies ouvertes à la circulation publique.

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

**Contrôles techniques :**

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

**ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS**

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

**ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION**

Nom du responsable médical ... **KREBBAZZA Nouhza**

Nombre de secouristes ..... **25**

Hôpital le plus proche ..... **EPERNAY**

Nombre d'ambulance(s) ..... **3**

Temps de trajet (en min) ..... **5minutes**

**ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE**

Caractéristiques : Longueur de la boucle ..... **75** Distance journalière ..... **225**

**NOMBRE DE SPÉCIALES(S) :**

- De type Banderolée (MX) ..... **3** Longueur(s) ..... **7**
- De type Enduro (en ligne) ..... Longueur(s) .....
- De type X-Trem ..... Longueur(s) .....

Un départ de spéciale en groupe (un par journée de course maximum) est-il prévu ?  oui  non

Les Spéciales sont-elles chronométrées dès le premier tour ?  oui  non

Les parcours de liaison empruntent-ils des voies ouvertes à la circulation publique ?  oui  non

**NOMBRE DE PARTICIPANTS**

**525**

(maximum 7 par km)



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

**VISA DU MOTO-CLUB**

DATE: **03/04/2023**

**MOTO CLUB D'EPERNAY**

Président Gilbert BRUGNON  
6, Allée de la Forêt  
51200 EPERNAY  
Tél/Fax : 03.26.54.30.03

**VISA DE LA LIGUE**

DATE: **14/04/2023**

P.O. O. JACQUES

**LIGUE MOTO GRAND EST**  
Maison Régionale des Sports  
13, Rue Jean Moulin  
54510 TOMBLAINE  
Tél : 03.83.18.87.68

**VISA DE LA FFM**

DATE: **01/06/2023**

NUMÉRO: **23/0555**

